SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

Service gestion des volontaires

Envoyé en préfecture le 09/05/2016
Reçu en préfecture le 09/05/2016
Affiché le
ID : 081-288100019-20160509-2016_581FB-AI

Acte n° 2016-585

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en qualité de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Elodie PASTUREL du CIS REALMONT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 7 mars 2016,

VU l'avis favorable du comité de centre de REALMONT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1er : Le sapeur 1ère classe Elodie PASTUREL, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de REALMONT, est nommée au grade de caporal à compter du 1er mai 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 09 MAI 2016

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

S.D.I.S. DU TARN

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.